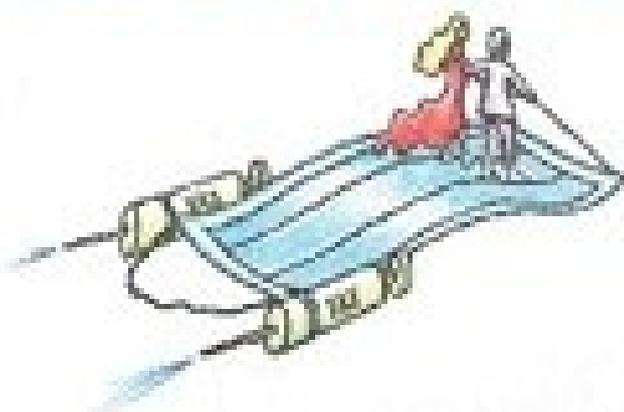


# Distr<sup>é</sup>action

Le bulletin d'informations municipales de la commune de Distré

## 2022

*En route vers la liberté*



*Eric Touron, Maire de Distré,  
et son équipe municipale vous présentent  
leurs meilleurs voeux pour l'année 2022*

A retrouver dans ce numéro

3

Informations  
communales

5

Projet éolien

7

Actualités  
distréennes

9

Un peu de civisme

**Votre mairie vous accueille:**

Du lundi au vendredi  
8h30—12h30  
(l'après-midi sur rendez-vous)

Le 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> samedi  
de chaque mois 9h00—12h  
02.41.50.28.50  
mairie-sg.distre@orange.fr

## 2 / Mot du Maire



**Eric Touron**  
**Maire**

Depuis 2 ans, ce fameux virus dicte notre vie et compromet nos projets. Pour la deuxième année consécutive, je n'aurai pas le plaisir de partager avec vous la traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié d'échanges et de convivialité.

Beaucoup d'entre vous sont fatigués de cette situation mais trouvent, je l'espère, dans notre qualité de vie, un espoir de patienter pour espérer des jours meilleurs.

L'histoire nous a prouvé que l'être humain avait une formidable capacité à s'adapter et à rebondir, et je suis certain que nous sortirons encore plus forts de cette crise.

Les entreprises sont nombreuses à afficher un dynamisme que nous n'avions pas connu depuis de nombreuses années, ce qui n'est pas sans nous poser des problèmes pour nos projets qui sont différés, faute de matériaux ou de personnel.

Mon équipe municipale se mobilise avec un enthousiasme rassurant pour porter des projets, afin de maintenir la réputation de bien vivre à Distré.

Pour 2022, nos principaux chantiers seront la construction de deux nouvelles classes afin de créer un dortoir et une salle de motricité plus modernes, la construction d'un local médical, la construction d'une résidence de 13 logements adaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite, la transformation et l'agrandissement de l'une de nos salles de réfectoire en self...

Dans l'illustration de ma carte de vœux, j'ai choisi de faire un clin d'œil au tapis volant d'Aladin. Puisse 2022 nous permettre de trouver, comme lui, une lampe magique qui nous assure une année pleine de bonheur et de plaisirs, nous fasse garder le sourire face aux craintes et aux tourments et nous contamine d'un virus d'amour et de mots doux.

Privé de pouvoir vous le dire de vive voix, du fond du cœur, je vous souhaite une excellente année 2022.



**M. le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous**

**Tél: 02.41.50.28.50**

**[mairie-sg.distre@orange.fr](mailto:mairie-sg.distre@orange.fr)**



## Espace convivialité

Malgré la pénurie de matériaux et de personnel, la quasi-totalité des artisans retenus sur ce chantier a fait le maximum pour respecter les délais. Pour information, nous avons attendu 3 mois pour avoir les 350 m<sup>2</sup> de plafond acoustique, aucun fournisseur en France n'était en mesure de nous les fournir.



A ce jour, reste à réaliser la piste de boule de fort, la décoration et les extérieurs. Compte tenu des délais de séchage des résines, nous pensons que l'ouverture pourra avoir lieu en mai ou juin.

Rappelons que cet espace sera dédié à la convivialité et au lien social qui seront à reconstruire après cette pandémie. Il offrira une zone pour la lecture et la musique, une autre pour les jeux de société, un coin bar et un jeu de boule de fort.

A l'extérieur, le jardin sera aménagé en « jardin à paroles » afin de pouvoir discuter dans un lieu agréable autour d'un verre ou lire paisiblement.

Cet ensemble sera géré par une association qui sera créée dans les prochaines semaines par une poignée de bénévoles qui ne manqueront pas de faire appel aux bonnes volontés.



## Construction d'un local médical

La mise en place d'un self dans notre cantine actuelle va nous obliger à déplacer le cabinet de nos infirmières.

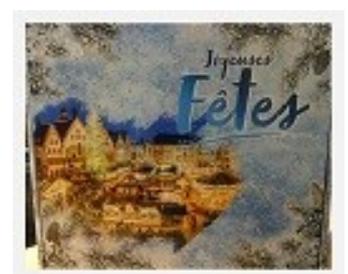
Après avoir pensé les transférer dans l'ancienne boulangerie, les coûts et les contraintes d'accessibilité nous ont orienté vers la construction d'un local neuf, au bout du parking de l'école.

Ce bâtiment sera évolutif et sera conçu dans un premier temps pour accueillir nos infirmières, notre ostéopathe et 2 cabinets seront en attente car l'expérience nous a montré qu'il faut être prêt quand les professionnels de santé souhaitent s'installer. Le but, bien évidemment, est de pouvoir installer 2 médecins. Nous y mettrons les moyens mais l'exercice est compliqué.



## Colis des Aînés

Cette année encore, à cause du COVID 19, Le Conseil Municipal et le CCAS, n'ont pas pu vous accueillir lors du repas des Aînés, ils ont cependant le plaisir d'offrir, à chaque personne de plus de 72 ans, un panier garni qui sera déposé, avant Noël, à votre domicile, dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.



# 4 / INFORMATIONS COMMUNALES

## Ouverture de la 2<sup>ème</sup> phase de la ZAC de Sous la Bosse

Afin de limiter l'urbanisation des terres agricoles, la Zac de Sous la Bosse doit répondre à plusieurs contraintes dont celle de réaliser 20 logements à l'hectare, voirie et espaces verts compris.

Pour pouvoir proposer des terrains de plus de 300 m<sup>2</sup>, cette nouvelle tranche comprendra un petit immeuble de 13 logements avec terrasses et ascenseur, destinés prioritairement à des personnes âgées et trois maisons « vivre son âge » ; le tout construit par Maine et Loire Habitat.

13 terrains en accession, d'une superficie comprise entre 300 et 600 m<sup>2</sup>, viendront compléter l'offre. Ces terrains seront commercialisables au printemps prochain.



## Ordures ménagères

Pour les personnes qui se retrouvent, suite à une réception, avec un surplus d'ordures ménagères, sachez qu'il est possible de déposer vos sacs dans les colonnes que vous trouverez au rond point de Bournan ou à l'échangeur des Aubrières ou bien encore dans les deux déchetteries de Saumur.

Pour avoir plus d'infos, téléchargez dès maintenant L'APPLI KYRIELLE sur votre mobile ou tablette. Une application 100% pratique, interactive et personnalisée... pour être incollable sur les déchets !

## Acquisition de matériel à la cantine scolaire



Le lave vaisselle de notre cantine scolaire ayant fait son temps, nous avons décidé d'équiper notre plonge d'un nouveau lave vaisselle beaucoup plus performant pour un montant de 10 550.04 € TTC.



## Une ostéopathe s'installe à Distré

Dans l'attente de la construction d'un local médical au bout du parking de l'école, Mathilde PLANCHARD vous accueillera dans un bureau de la Maison Verte (garderie et maison d'assistante maternelle face à l'école). Elle recevra ses premiers patients à compter du 16 janvier et vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez vous au 07 88 77 81 82 .



## PROJET EOLIEN DES PERRUCHES

Depuis notre dernier bulletin, une association s'est légitimement créée pour rassembler des personnes hostiles à ce projet, association avec laquelle nous échangeons régulièrement.



Toutefois, il nous semble bon de préciser quelques éléments importants :

- ◇ Ce projet est **totale**ment privé, porté par la société Queneach et la Caisse des Dépôts et Consignation;
- ◇ Initialement, le périmètre concerné portait sur les communes de Distré, Les Ulmes, Rou-Marson, Courchamps et le Coudray Macouard;
- ◇ Les zones où peuvent potentiellement s'implanter les éoliennes, ont été déterminées par l'Etat;
- ◇ Contrairement aux autres autorisations d'urbanisme (permis de construire, autorisation de travaux....), **ce n'est pas le maire qui signe les autorisations d'implantations d'éoliennes mais le Préfet;**
- ◇ Légalement, les promoteurs peuvent développer un projet sans en référer aux communes d'implantation. C'est pourquoi devant la multitude de développeurs qui s'intéressaient à ce projet, nous avons fait le choix d'autoriser la société Queneach à réaliser une étude, la délibération est claire et précise puisqu'elle exige que la commune émette un avis avant dépôt du dossier définitif;
- ◇ Un engagement entre autres avait été pris vis-à-vis de l'association consistant à émettre l'avis de la commune après une réunion publique et rencontre avec les principaux services de l'Etat en charge de l'instruction. Cette rencontre ayant eu lieu le vendredi 10 décembre à Angers et compte tenu de l'impossibilité de tenir une réunion publique en raison des conditions sanitaires, le sujet a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 21 décembre.

Après avoir entendu et interrogé dans un climat serein, les représentants du collectif anti éolien et ceux de Queneach, comme le maire s'y était engagé, le Conseil municipal a été appelé à délibérer.

Les résultats du vote ont été les suivants :

Je suis défavorable au projet éolien des Perruches : 11 voix

Je suis favorable au projet éolien des Perruches : 2 voix

Je souhaite attendre les conclusions définitives des études avant de me prononcer : 5 voix

Toutefois, l'avis du conseil municipal n'étant que consultatif, rien n'empêche le promoteur de déposer son dossier auprès des services de l'Etat pour instruction.

## LA FIBRE, N'ACCEPTÉZ PAS LE TRAVAIL DE « GOUGNAFIERS »

En plus des problèmes de raccordement au réseau public que beaucoup d'entre vous rencontrent, les prestataires des opérateurs sont souvent peu scrupuleux pour vous rendre éligible.

Vous êtes en droit d'exiger un travail de qualité et non des raccordements à la va-vite, comme des passages de fils sur votre façade ou des passages de fils apparents à l'intérieur.

Nous pouvons comprendre ces personnes, payées bien souvent à la tâche, qui n'ont pas envie de revenir ni de vous laisser le temps de préparer des passages de gaines plus heureux mais vous n'êtes pas obligé de tout accepter.

# 6 / CONCOURS MAISONS FLEURIES 2021

En 2021, notre concours des Maisons fleuries a évolué en basant sa sélection des plus belles maisons sur la qualité, l'harmonie, l'entretien de la décoration florale mais aussi sur le respect des gestes éco-citoyens.

Pour être lauréat du concours maisons fleuries, il fallait que l'aménagement paysager, visible d'une voie publique, ait retenu l'attention des membres du jury, lors des différents passages effectués sur l'ensemble de la commune, entre les mois de juin et septembre et avoir obtenu les meilleures notes. Ensuite, chacun devait renseigner un questionnaire qui mettait en évidence les gestes éco-citoyens accomplis par chacun en intégrant ainsi des principes de développement durable (variétés peu gourmandes en eau, non arrosage des pelouses, récupération des eaux de pluie, paillages, non perméabilisation des sols...).

**36 maisons** ont retenu l'attention du jury avec une note supérieure à 14.

15 ont reçu le questionnaire éco-citoyen et 10 l'ont rempli et renvoyé en Mairie.

Cette année, pas de **prix d'honneur ni de prix "super jardinier d'honneur"** puisque tous les habitants de Distré ont été remis dans le concours général, sans distinction.

**Le palmarès des 10 maisons les plus fleuries en 2021 est le suivant:**

1	M. VALLET et Mme GRAVOUIL	- Pocé
2	Mme et M. TESSIER Christian	- Pocé
3	Mme WERLÉ Martine	- Pocé
4	Mme et M. CAILLET René	- Pocé
5	M. DAVID Bruno	- Pocé
6	Mme et M. GRELLIER Jean-Pierre	- Bourg
7	Mme et M. JARD Claude	- Bourg
8	Mme MAITREAU Marie-Luce	- Pocé
9	Mme et M. TOURON Patrick	- Muné
10	Mme et M. BOSCHER Gérard	- Pocé



Les membres du jury offrent leurs sincères félicitations à toutes ces personnes.

Les conditions sanitaires sont telles que nous ne pouvons malheureusement pas envisager, cette année encore, l'organisation d'une cérémonie publique de remise des prix aux lauréats. Chacun sera donc destinataire de son lot individuellement.



Nous tenons à remercier ceux qui fleurissent leur maison, leur jardin, leur balcon, leurs fenêtres, nous prouvant ainsi que tous les supports se prêtent à l'embellissement lorsqu'on veut les valoriser par le végétal. Nous encourageons chacun à fleurir et entretenir son environnement.

Le jury du concours « Maisons Fleuries » félicite également le personnel technique chargé des espaces verts pour la qualité et l'entretien de leurs réalisations qui ont fleuri notre commune cet été et que chacun a pu admirer.



## ABSENCE DE DECORATIONS DE NOEL DANS PLUSIEURS RUES DE POCÉ

La pénurie de matériels pour réparer nos décorations de Noël, remplacer les prises défectueuses sur les poteaux existants et en poser sur les nouveaux candélabres va priver certaines rues de Pocé de décorations lumineuses. Heureusement, plusieurs familles que nous remercions, ont joliment décoré leur extérieur pour créer une ambiance de fêtes de fin d'année.

Espérons que l'année 2022 nous permette de pallier à ces désordres.

## Nouvelles décorations de Noël

De superbes paysages enneigés sont apparus dans notre bourg et nos hameaux. Une façon sympathique de faire rêver petits et grands jusqu'à la



## Manifestations culturelles en 2022

Après avoir annulé l'organisation du Belothon et celle du repas des aînés, tous les deux initialement prévus en novembre 2021, la commission municipale s'est réunie pour établir un programme des festivités envisagées sur l'année 2022.

Résolument optimistes, les élus envisagent différentes manifestations sur notre commune comme l'organisation d'un Belothon, d'un concert apéro, d'un feu d'artifice, d'un pique-nique, d'une soirée fouées... sans oublier le retour des Chevauchées distréennes et bien sûr l'inauguration de notre espace convivialité.

Pour distraire et dynamiser notre village, nous comptons sur votre participation et sur nos fidèles bénévoles mais avant tout, nous espérons que la pandémie nous permettra d'organiser enfin ces moments de convivialité si précieux aux relations humaines.

## Collecte des sapins de Noël

Déposez vos sapins (inférieurs à 2 mètres) sur le parking de l'école, dans l'espace délimité, entre le **vendredi 31 décembre et le mardi 11 janvier 2022 inclus**.



**Pensez à enlever: décorations, pot plastique, neige artificielle, clou, bûche...**

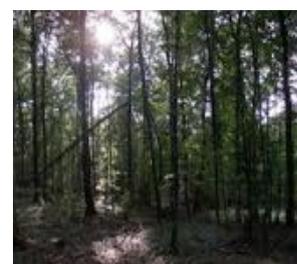


## Vente de bois de chauffage à faire

Vous êtes habitant de Distré et vous voulez faire des économies de chauffage, nous vous proposons de faire du bois sur notre commune.

Le Prix de la corde à faire sur pied est fixé à **45 €** dans la limite de trois cordes par foyer.

Si vous voulez plus d'informations, que vous êtes intéressés: contactez le secrétariat de la Mairie au 02.41.50.28.50. Les inscriptions sont à faire en Mairie.



# 8 / ACTUALITÉS DISTRÉENNES

## PLAN COMMUNAL D'ALERTE ET D'URGENCE



Vous connaissez une personne âgée ou handicapée, fragile, isolée familialement, géographiquement, affectivement, et/ou qui présente des difficultés d'ordre sensoriel ou moteur, des difficultés à se déplacer seule à l'intérieur ou à l'extérieur du logement (appareillage, présence d'une tierce personne...) ou un handicap entravant son autonomie...

Vous pensez qu'elle doit être assistée en priorité en cas de déclenchement du dispositif d'assistance aux personnes, inscrivez-la sur le registre tenu par la Mairie.



Si c'est votre cas, celui d'un voisin, d'un membre de votre famille domicilié sur notre Commune, faites vous connaître auprès du secrétariat de la Mairie, en écrivant ou en téléphonant au 02.41.50.28.50.

## Nouveau conseil municipal enfants

Depuis 2002, un conseil municipal "enfants" participe activement à la vie de notre village. Les nouvelles élections ont eu lieu le 6 décembre 2021, 7 filles et 6 garçons ont été élus pour représenter les jeunes distréens: **FRELAND Lilou, OGER Anaëlle, AROM Gabin, DUVAL Liam, ETHORÉ Zoé, MORONVILLE Emma, VAUTHIER Thao, PRIEUR Ilona, GAINIER Quentin, POITEVINEAU Baptiste, GODET-ROGER Paul, GUERRY Rose, MC CULLAGH-BOUYER Lily.** Ils se réuniront bientôt pour élire, parmi eux, le Maire junior et ses 2 adjoints.

### Qu'est-ce qu'un Conseil Municipal "enfants" ?

Le conseil municipal de Distré est composé de 13 membres élus pour 3 ans par les jeunes de la commune scolarisés du CM1 au CM2 à l'école des Vignes de Distré. Ils se réunissent plusieurs fois dans l'année autour du Maire junior, d'Eric Touron, Maire de Distré, de Sébastien Thieffry, Conseiller délégué à l'éducation et la citoyenneté et d'autres conseillers municipaux adultes. Consultés régulièrement par le Conseil Municipal adultes, ces jeunes apportent leurs idées et donnent leurs avis sur des sujets communaux mais ils sont aussi à l'origine de projets mis en place ensuite par les adultes.





Après les travaux de refoulement et de renforcement de réseaux qui avaient endommagé les espaces verts de la voie Romaine, ces derniers ont été réensemencés.

Malheureusement l'un de nos concitoyens peu scrupuleux ne trouve pas mieux que de se stationner sur cet espace vert, dégradant le travail effectué et créant des ornières qui ne faciliteront pas le travail de tonte de nos agents. Ne disposant pas de carnets à souche, nous ne pouvons verbaliser mais espérons que le propriétaire de cette voiture se reconnaîtra en lisant ce bulletin.

## Législation aboiements des chiens

Les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage aussi bien la nuit qu'en journée. C'est une source récurrente de litige entre voisins.

Les aboiements de chien constituant un trouble anormal du voisinage portent atteinte à la tranquillité publique. D'après l'article 1385 du Code civil, « **Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.** ».

L'article R1336-5 du Code de la Santé publique définit la nuisance sonore : « Aucun bruit particulier ne doit, par **sa durée, sa répétition ou son intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou **d'un animal placé sous sa responsabilité.** »

Ainsi, si l'aboiement du chien est intensif, répétitif ou s'il est durable, il sera constitutif d'un bruit nuisible.

Exemples d'aboiements de chien considérés comme nuisance sonore:

- Le chien aboie tous les jours (critère de répétition)
- Le chien aboie toute la journée dès que son propriétaire n'est pas là (critère de durée du bruit)
- Le chien hurle à la mort (critère d'intensité : le bruit est anormalement fort)

Ces critères permettent à une personne se sentant atteinte dans sa tranquillité d'avoir le droit de demander au propriétaire de l'animal de le faire taire.

**En conclusion, les propriétaires d'animaux (chiens ou autres) ont le devoir de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui.**

## Devenez famille de vacances



Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 10 ans !

Les vacances constituent un temps de construction personnelle, dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute. En ouvrant votre maison, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.. Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous au 02 41 88 85 65

mail : [afvdev.490@secours-catholique.org](mailto:afvdev.490@secours-catholique.org)

Secours Catholique, 15 rue de Brissac, 49000 Angers

# 10 A vos appareils photos !

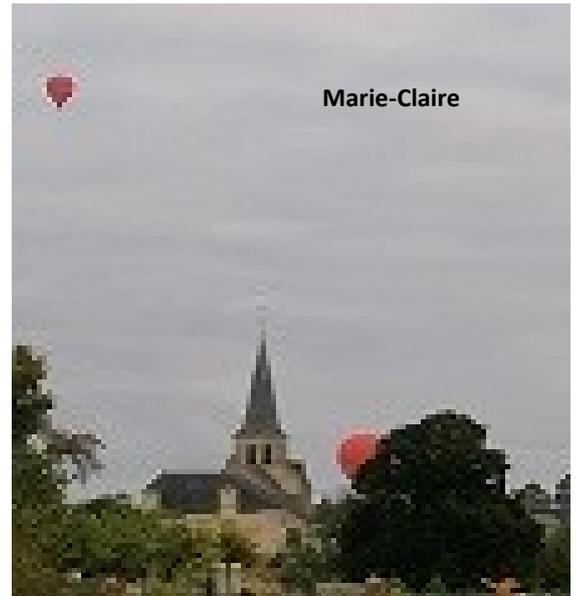


## A vos appareils photos !

Envoyez-nous des photos de la commune prises au gré de vos balades, sorties sportives, loisirs... Si les contributions sont nombreuses, une page du bulletin sera consacrée aux plus belles photos\*.

[mairie-sg.distre@orange.fr](mailto:mairie-sg.distre@orange.fr)

\*la mairie choisira les photos retenues pour paraître dans le bulletin



Marie-Claire



Gwladys



Françoise



Erwan



Antoine



Anne



Olivier